

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 31

Pouvoirs : 9

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

20/05/2022

Le 2 juin 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des fêtes à Saint Didier de Formans.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Armand CHAUMONT (Pouvoir Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), , Nicole DUGELAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Catherine VIGNON (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : MOBILITES - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Saint-Didier-de-Formans pour la réalisation d'infrastructures de mobilités.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) ;

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de mobilités durables.

En amont de l'ouverture en septembre 2023 du nouveau collège à Saint-Didier-de-Formans, la D28H (Route de Trévoux) subit actuellement des travaux importants menés par la commune de Saint-Didier de Formans permettant d'améliorer les flux de personnes. Le linéaire concerné représente 1,4 km. Ces aménagements favorisent les modes doux, comme la marche ou le vélo, et sont en cohérence avec le schéma directeur des modes actifs initié par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

La CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours de la CCDSV pour le financement de ce type de travaux ; le taux d'aide est égal à 30% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense plafonnée à 600 k€ HT.

Au regard du plan de financement des travaux engagés par la commune dans cette opération (estimés à 779 085 € HT pour la part qui intéresse la CCDSV), celle-ci sollicite un fonds de concours de la CCDSV égal à 180 000 € HT. Tous les critères d'éligibilité fixés par la CCDSV sont respectés et en particulier l'intérêt communautaire manifeste du projet.

Vu la délibération n°2022-042 du conseil municipal de Saint-Didier-de-Formans du 4 avril 2022 sollicitant un fonds de concours de 180k€ pour cette opération,

Vu la délibération n° 2022-96 du conseil communautaire en date du 2 juin 2022,

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 12 mai 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de la CCDSV pour un montant égal à 180 000 € HT en faveur de la commune de Saint-Didier-de-Formans, pour la création d'aménagements cyclables sur la commune (D28H – route de Trévoux) ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2022, section d'investissement, opération n°16.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220602-2022C97-MD

Affichage le :

- 8 JUIN 2022

- 8 JUIN 2022

A Trévoux, le 02/06/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

